PRÉFET
DE LA SARTHE
Liberté
Égalité
Fraternité

Le Mans, le 20 novembre 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LEVÉE DES DERNIÈRES MESURES DE RESTRICTION SÉCHERESSE ENCORE EN VIGUEUR SUR LE DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

Compte-tenu des pluies significatives des derniers jours, de la remontée progressive des débits des cours d'eau et après consultation du comité ressource en eau, le préfet de la Sarthe a décidé de lever l'ensemble des mesures de restriction des usages de l'eau encore en vigueur dans le département.

L'arrêté pris par le préfet de la Sarthe abroge le dernier arrêté de restrictions encore en vigueur en date du 27 octobre 2026 et marque donc la fin de la période des arrêtés sécheresse pour la saison d'étiage 2026.

La saison d'étiage 2026 a mis à rude épreuve les ressources en eau du département. Après un printemps contrasté, la période estivale a été caractérisée par des températures élevées et un déficit pluviométrique important, entraînant une baisse rapide et généralisée des débits sur l'ensemble des bassins versants sarthois.

Les arrêtés de restrictions se sont étalés du mois de juin au mois de novembre. 18 arrêtés sécheresse ont été pris en 2026 s'étalant sur 22 semaines pendant lesquelles les usages de l'eau auront été soumis à restriction.

La sécheresse 2026 a été particulièrement intense. Jusqu'à 9 bassins versants ont été placés en situation de crise de façon simultanée, soit la moitié des 18 zones d'alertes que compte le département. 6 bassins versants ont été maintenus en crise durant plus de 10 semaines consécutives.

Les faibles niveaux des eaux superficielles et souterraines invitent à maintenir une gestion économe de la ressource en eau. Les pluies de cet automne et de cet hiver seront déterminantes pour le remplissage des nappes et le rétablissement des débits des cours d'eau à un niveau satisfaisant.

Préfecture de la Sarthe
Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle (BRECI)
Place Aristide Briand
72 041 Le Mans Cedex 9
02.85.32.72.25 – 06.38.64.00.11
pref-communication@sarthe.gouv.fr